REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 20 DEC. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 2

Séance du **14 décembre 2017**

Compte rendu affiché le **21 décembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **08 décembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Nassima KAOUAH**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

Objet :

17.12.0857
Acquisition d'un terrain 8 rue STALINGRAD

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La rue Stalingrad est située au Pont des Planches, dans un secteur qui rencontre une forte pénurie en termes d'offre de stationnement. Cette situation s'explique notamment par la présence du groupe scolaire Frédéric MISTRAL et d'immeubles récents à proximité.

C'est pourquoi, la Ville souhaite acquérir un terrain situé 8 rue Stalingrad, parcelle cadastrée BC 385 d'une superficie de 2325 m² afin de pouvoir maîtriser le développement de ce secteur.

Cette parcelle, localisée en face du groupe scolaire, est également stratégique car elle est contigüe à l'emplacement réservé de voirie n° 47 au Plan Local d'Urbanisme, emplacement dédié à la création d'une future liaison sur environ 60 mètres entre la rue Lepêcheur et la rue Stalingrad. Cet emplacement réservé est maintenu en demande dans le futur PLU-H.

L'acquisition de ce terrain va permettre à la fois d'éviter une surdensification du site et d'élaborer un projet d'aménagement, comprenant, entre autres, l'amélioration des conditions de stationnement et de dépose aux abords du groupe scolaire Frédéric Mistral.

Les parents et les riverains retrouveront ainsi plus de sérénité en termes de stationnement journaliers.

Après négociation, il a été convenu avec le propriétaire que la cession se fera au prix de 1 200 000 €.
Les domaines ont confirmé le prix négocié, au regard du classement de la parcelle, dans un avis n° 2017-256V2216 en date du 28 novembre 2017.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'approuver le rapport présenté ;

➢ d'approuver l'acquisition par la Ville de la parcelle située 8 rue Stalingrad pour un montant total de 1 200 000 € auxquels s'ajoutent les frais relatifs à cette acquisition ;

➢ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;

➢ d'acter que la dépense sera prélevée sur les crédits à l'article 2138 du budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants.

Nombre de suffrages exprimés : 33
Votes Pour : 33
Votes Contre :
Abstention : 3

➢ Approuve le rapport présenté ;

➢ approuve l'acquisition par la Ville de la parcelle située 8 rue Stalingrad pour un montant total de 1 200 000 € auxquels s'ajoutent les frais relatifs à cette acquisition ;

➢ autorise Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;

➢ acte que la dépense sera prélevée sur les crédits à l'article 2138 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

GRANDLYON

Impression A4 Paysage

Légende

- N° de parcelle
- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
  - Bâtiment dur
  - Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voirie

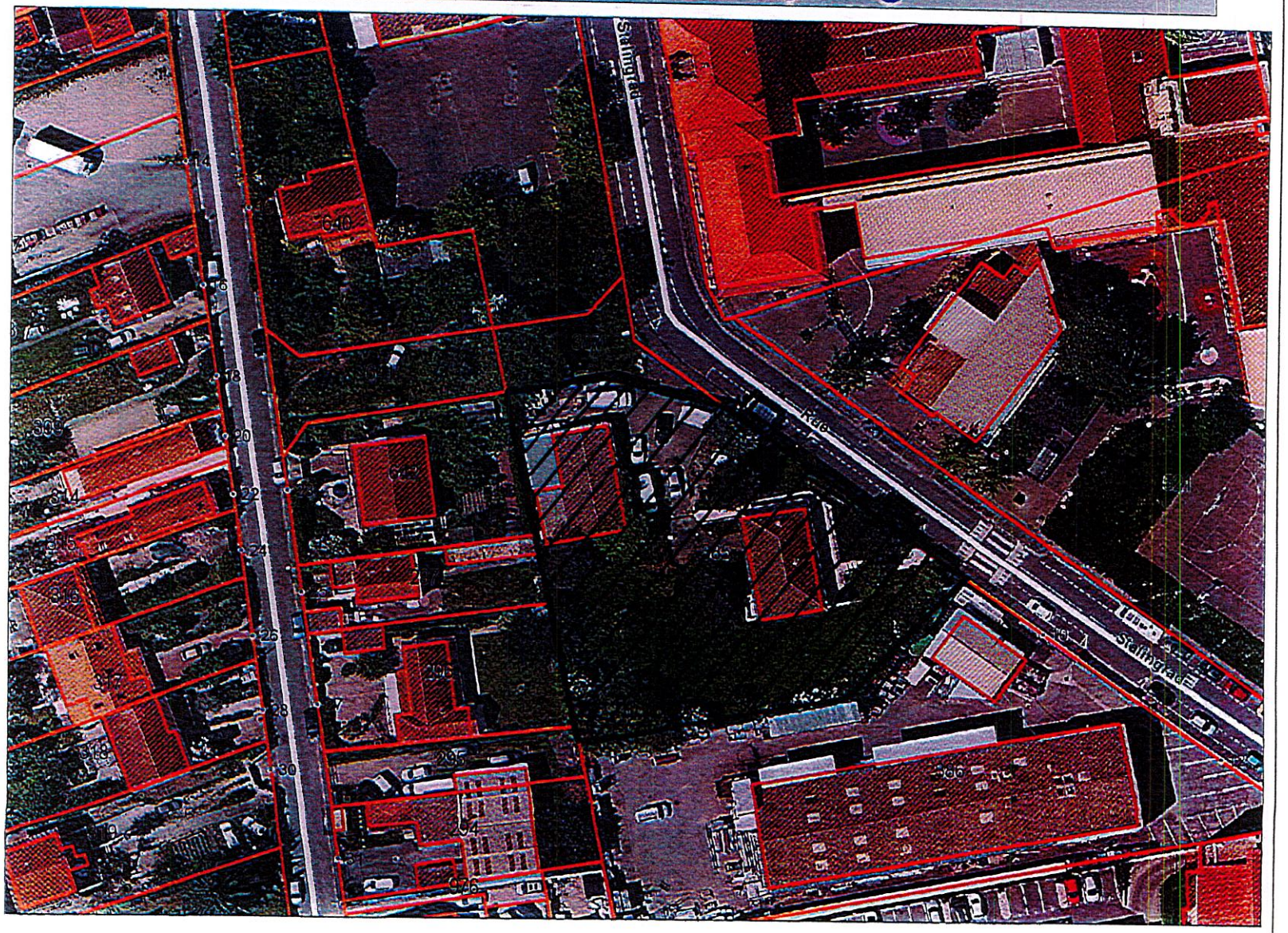

1:808

m 5 10 15 20 25

Copyright (c) Grand Lyon 2013